



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 12 avril 2021, 20 h
Au studio Hydro-Québec du Quai des arts

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 1.1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 8 mars 2021
- 2.2 Séance extraordinaire du 23 mars 2021
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Correspondance
- 3.2 Appui au services préhospitalier Paraxion pour la modification des horaires dans le secteur de Pointe-à-la-Croix
- 3.3 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Octroi de contrat - Achat d'une remorque pour le golf de Carleton-sur-Mer
- 4.2 Octroi de contrat - Remplacement du système téléphonique
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Comptes à payer au 31 mars 2021
- 5.2 État des activités d'investissement pour la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement d'emprunt pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout du camping municipal
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement numéro 2021-444 modifiant le règlement 2013-283 autorisant l'augmentation du fonds de roulement
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Adoption - 2e projet règlement numéro 2021-441 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping
- 7.2 Autorisation évènement extérieur - Microbrasserie le Naufrageur
- 7.3 Autorisation camping temporaire - Fabrique de Carleton
- 7.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A
- 7.5 Adoption 1er projet Règlement 2021-146 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Mandat d'accompagnement pour l'élaboration d'un concept de signalisation publique à Rue principale
- 8.2 Aménagement du banc de Carleton et du quai de Carleton-sur-Mer
- 8.3 Attribution d'un poste de préposée à l'accueil du camping
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Appui au Festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer
- 9.2 Fonds de visibilité Innergex - 1re date de tombée 2021
- 9.3 Programme d'incitatif financier pour les produits d'hygiène

réutilisables

- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des chemins à double vocation
- 10.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - Travaux route St-Louis
- 10.3 Autorisation de déposer une reddition de compte - Programme d'entretien du réseau routier local 2020
- 10.4 Octroi de mandat - Plans et devis pour soumission - Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout alimentant le camping de Carleton-sur-Mer
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Adoption - Règlement 2021-442 régissant les feux extérieurs et abrogeant le règlement 189-96
- 12 Prochaine séance
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 12 avril 2021, 20 h, au studio Hydro-Québec du Quai des arts et par webinaire.

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Était absent : Mme Marie-Hélène Richard, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

21-04-070 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

21-04-071 SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021 soit adopté, tel que proposé.

21-04-072 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2021 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Un montant de 68 062 \$ sera déposé au compte de la Ville en guise de paiement de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités.

- Ministère des Transports: Une aide financière au montant de 23 200 \$ pour l'entretien de 11,6 kilomètres de chemins à double vocation sur le territoire de la Ville est attribuée pour l'année 2020.

21-04-073

APPUI AUX SERVICES PRÉHOSPITALIERS PARAXION POUR LA MODIFICATION DES HORAIRES DANS LE SECTEUR DE POINTE-À-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE les services préhospitaliers Paraxion couvrent les secteurs des Plateaux de la Matapédia, de Pointe-à-la-Croix et de la communauté de Listuguj avec trois véhicules;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du temps des travaux est faite en factions (24h par jour, 7 jours d'affilés suivi d'une pause de 7 jours) et que ce mode d'organisation a plusieurs effets négatifs sur le temps de réponse aux urgences, sur la disponibilité des véhicules et sur la présence sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix sollicite les municipalités de la MRC d'Avignon pour appuyer solidairement les démarches des services préhospitaliers Paraxion;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie les démarches des services préhospitaliers Paraxion et de la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour que le Ministère de la Santé et des Services sociaux accepte de modifier les horaires de factions, par des horaires à l'heure, pour les services offerts dans ce secteur.

21-04-074

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, nous, élues et élus de la Ville de Carleton-sur-Mer, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

21-04-075 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE GOLF DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la remorque actuelle, utilisée par l'équipe d'entretien du terrain du golf, ne répond plus aux besoins;

CONSIDÉRANT QU'une remorque mieux adaptée permettra d'améliorer les processus de travail de l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE la remorque actuelle sera transférée au camping pour répondre à leurs besoins de transport;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie "Remorque de l'Isle" a soumis une proposition de remorque au cout de 8 700 \$, taxes en transport en sus (le transport est estimé à 415\$) et que la compagnie Mécanique Guy Caissy a

soumis une proposition au montant de 8 050 \$, sans les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville procède à l'achat d'une remorque auprès de Mécanique Guy Caissy, au montant de 8 050 \$, sans les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par une contribution de la SDMC à la Ville, pour un montant de 50 % de la dépense nette;

QUE le montant résiduel, de 50 %, soit financé à même les activités de fonctionnement de Ville, de l'exercice 2021.

21-04-076 OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE contrat pour le système téléphonique de la Ville de Carleton-sur-Mer vient à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un système de téléphonie IP offrirait des avantages importants pour la gestion des communications téléphoniques de la Ville avec sa clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des offres de deux entreprises, soit Telus et Navigue;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Telus correspond aux besoins de la Ville et qu'elle est moins dispendieuse.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie un contrat de 36 mois, à l'entreprise Telus, pour l'implantation et le fonctionnement d'un système de téléphonie IP pour les différents sites de la Ville, au coût de 4 074 \$, sans les taxes applicables, pour l'implantation et des frais mensuels de 1040 \$, sans les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer les documents relatifs à cet octroi.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

21-04-077 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2021, au montant total de 603 868,20\$ soit acceptée, telle que proposée.

21-04-078

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 MARS 2021

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'état des activités d'investissement pour la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, au montant de 32 539,65 \$ et son financement soit approuvé, tel que présenté.

DOSSIERS DU GREFFE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DES
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU CAMPING MUNICIPAL**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Denise Leblanc, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-445 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux pour remplacer les systèmes d'aqueduc et d'égout qui desservent le camping municipal de Carleton-sur-Mer.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-444 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2013-283 AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE
ROULEMENT**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Steven Parent, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-444 modifiant le règlement 2013-283 autorisant l'augmentation du fonds de roulement.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

DOSSIERS DE L'URBANISME

21-04-079

**ADOPTION - 2E PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-441
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE
CONCERNANT LES NORMES RÉGISSANT LES VÉHICULES DE
CAMPING**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un premier projet du présent règlement ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique écrite s'est tenue du 12

janvier au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue par webinaire le 17 février 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 2e projet de règlement 2021-441 soit adopté

21-04-080

AUTORISATION ÉVÈNEMENT EXTÉRIEUR - MICROBRASSERIE LE NAUFRAGEUR

Monsieur Steven Parent se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la demande de la microbrasserie Le Naufrageur d'offrir des spectacles de musique en plein air sur la terrasse de leur établissement durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le contexte sanitaire actuel limite la capacité d'accueil dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-332 sur les nuisances prévoit qu'aucun haut-parleur ou appareil amplificateur ne doit être installé ou utilisé à l'extérieur d'un édifice ;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement prévoit que, malgré cette interdiction, le conseil peut l'autoriser pour un événement particulier, pour la période de temps et aux endroits qu'il détermine;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la tenue de spectacle de musique en plein air sur le site de la terrasse de la microbrasserie Le Naufrageur , du 1er juin 2021 au 31 août.

QU' un maximum de 10 spectacles extérieurs soit permis durant cette période.

QUE ces évènements extérieurs soient autorisés seulement de 12h à 22h.

21-04-081

AUTORISATION CAMPING TEMPORAIRE - FABRIQUE DE CARLETON

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de Carleton d'opérer un Camping temporaire dans son stationnement;

CONSIDÉRANT QU' un achalandage élevé de véhicule de camping sur le territoire de Carleton-sur-Mer est à prévoir en période estivale due au contexte sanitaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-310 concernant le camping prévoit que le conseil municipal peut autoriser un espace de camping de dépannage pour une période donnée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la Fabrique de Carleton à opérer un camping temporaire pour des véhicules de camping, en bordure de la limite nord de leur stationnement, pour la période allant du 1er juillet 2021 au 31 août 2021;

QUE la Fabrique de Carleton s'assure que les règles de distanciation sociales édictées par le gouvernement soient respectées lors des opérations du camping temporaire;

QUE la Fabrique de Carleton s'assure d'obtenir toutes autres autorisations nécessaires à l'opération d'un camping, dont l'accréditation à Camping Québec ;

QUE la Fabrique s'assure de mettre à la disposition de campeurs des installations pour la gestion des déchets sur le site;

QUE l'opération du camping temporaire ne nuit pas aux ententes de partage du stationnement avec les autres organisations, dont celle avec la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'opération du Quai des arts.

QU'un nombre maximal de dix (10) véhicules de camping soit autorisé sur le site.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES MARGES DE REcul DES ZONES 029-A & 032-A

Jean-Simon Landry donne un avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A.

21-04-082

ADOPTION 1ER PROJET RÈGLEMENT 2021-146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES MARGES DE REcul DES ZONES 029-A & 032-A

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A et 032-A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 avril 2021;

QUE le 1er projet de règlement 2021-146 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A et 032-A soit adopté.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-04-083

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE SIGNALISATION PUBLIQUE À RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'affichage municipal est désuet;

CONSIDÉRANT QUE la ville s'est dotée ces derniers temps de sites et

d'infrastructures qui nécessitent de la signalisation;

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'information des citoyens et des visiteurs ont évolué;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de signalisation peut affecter les paysages;

CONSIDÉRANT QUE les technologies de communication peuvent offrir une option d'information;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une offre de service de Rues principales au coût de 11 840\$, sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme possède l'expertise pour accompagner une municipalité désirant revoir son affichage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le processus avec Rues principales se traduira par l'obtention d'un concept d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE ce processus tiendra compte de la réfection de la 132;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville accorde à Rues principales le mandat d'accompagnement pour l'élaboration d'un concept de signalisation publique et touristique.

QUE la Ville autorise Antoine Audet à signer les documents relatifs à ce mandat.

21-04-084

AMÉNAGEMENT DU BANC DE CARLETON ET DU QUAI DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE le nouveau quai sera très attractif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire y installer des bancs, des tables de piqueniques, des poubelles et une table à éviscérer afin d'y améliorer le confort et la fonctionnalité;

CONSIDÉRANT QU'un affichage est nécessaire pour interdire les zones de danger et pour indiquer les équipements sanitaires;

CONSIDÉRANT QU'un stationnement à l'entrée du quai est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'un sentier polyvalent favoriserait le transport actif;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de liens piétonniers et cyclables entre le boulevard Perron et le banc inciterait l'usage de ce sentier;

CONSIDÉRANT QUE des repères informatifs amélioreraient l'orientation des visiteurs et l'information sur le patrimoine municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du banc et du quai inclut ces volontés.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville dépose le projet d'aménagement du banc de Carleton et du

quai de Carleton-sur-Mer auprès de partenaires financiers;

QUE la Ville autorise Alain Bernier, directeur du développement économique et du tourisme à signer les documents relatifs à ces demandes.

21-04-085 ATTRIBUTION D'UN POSTE DE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL DU CAMPING

CONSIDÉRANT QUE madame Fabienne Barriault a quitté son poste après de loyaux services à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un poste de 15 semaines de préposée à l'accueil du camping est vacant, à la suite de son départ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de mise en candidature a respecté la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu une candidature;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville entérine la recommandation du comité de sélection d'octroyer le poste de préposée à l'accueil du camping municipal à madame Johanne Granger.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-04-086 APPUI AU FESTIVAL DE CERFS-VOLANTS DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel événement souhaite s'implanter sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer, soit le Festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer, qui tiendra sa première édition les 19, 20 et 21 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer souhaite obtenir le soutien officiel de la Ville de Carleton-sur-Mer pour la tenue de son événement, notamment par l'autorisation de tenir son événement au parc Germain-Deslauriers; d'interdire l'accès aux voitures lors de l'événement; d'opérer un point de vente de cerfs-volants et de quelques produits dérivés lors du festival;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de cerfs-volants cadre parfaitement bien avec les orientations touristiques et événementielles de la Ville de Carleton-sur-Mer.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer soutient le Festival de cerfs-volants de Carleton-sur-Mer dans l'organisation de ce nouvel événement qui se déroulera les 19, 20 et 21 août 2021;

QUE la Ville accepte de soutenir l'événement sur le plan financier par une aide de 1 000 \$;

QUE la Ville autorise d'émettre une lettre d'appui, dans laquelle nous retrouverons notamment l'autorisation d'occuper le parc Germain-Deslauriers et d'opérer un point de vente durant la tenue de l'événement.

21-04-087 FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX - 1RE DATE DE TOMBÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 22 mars 2021 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1re tombée du fonds Innergex 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 22 mars 2021;

Organismes	Projet	Preuve de visibilité	Montant demandé	Recommandation
Cinétoile	Cinétoile – Pour mieux projeter	<ul style="list-style-type: none"> • Logo les publications, avec mention du soutien accordé, durant l'année suivant l'octroi de celui-ci • Projection d'un écran d'accueil avec logo pour la même période 	1 545 \$ sur 3 045 \$	1 545 \$
Festival BleuBleu	Positionnement du Festival Bleubleu 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Logo dans la section « partenaires » sur le site Web • Logo sur l'affiche de programmation • Logo à l'endos du dépliant de programmation 	10 000 \$ sur 198 460 \$	10 000 \$
Écomusée Tracadieche	Un nouveau cap pour le Karaboudga	<ul style="list-style-type: none"> • Panneau d'interprétation • L'engagement d'Innergex sera souligné lors de l'inauguration 	6 000 \$ sur 8 767 \$	6 000 \$
Festival de cerfs-volants	Festival de Cerfs-Volants de Carleton-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> • Mention dans les documents de promotion 	3 000 \$ sur 11 800 \$	4 000 \$

Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie	Mise en place d'un circuit de baladodiffusions culturelles et touristique intégrant l'œuvre Tracadigash	<ul style="list-style-type: none"> • Logo sur plusieurs plateformes numériques • Visibilité sur les communiqués et lors des conférences de presse 	5 000 \$ sur 58 000 \$	5 000 \$
			Total	26 545 \$

21-04-088

PROGRAMME D'INCITATIF FINANCIER POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC Avignon propose la mise en place d'incitatifs financiers pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer offre depuis 2019, via sa politique familiale, une contribution pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite s'engager dans ce projet de développement durable qui touche à la fois des enjeux environnementaux (réduction à la source) et sociaux (lutte à la précarité menstruelle et aux inégalités hommes-femmes / soutien aux familles);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'ajouter à son programme de soutien pour l'achat de couche lavable, un nouveau volet pour les produits d'hygiène féminins réutilisables;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à promouvoir le programme auprès de sa population, traiter les demandes de remboursements des citoyen(nes) et assurer le suivi budgétaire des sommes octroyées;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer engage le montant de 3 240 \$ afin de bonifier la subvention de la MRC et de faire bénéficier du programme à un plus grand nombre de ses citoyen(nes);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Avignon.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

21-04-089

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Carleton-sur-Mer, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la route du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités : Route St-Louis

Longueur à compenser : 11.6 km

Ressource transportée : Bois tronçonnés

Nombre de camions chargés par année : 1 390

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 11.6 km pour un montant de 2 000,00 \$ par km.

21-04-090

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT - TRAVAUX ROUTE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, M. Vincent Leblanc, ing. agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**21-04-091 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE REDDITION DE COMPTE -
PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2020**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 42 731.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**21-04-092 OCTROI DE MANDAT - PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION -
RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ALIMENTANT
LE CAMPING DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT le mandat d'étude d'avant projet octroyer à la firme ARPO en décembre 2019 pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout alimentant le camping de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'avant-projet a permis, à la satisfaction de la Ville, d'identifier et corriger les problèmes actuels des conduites;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal octroi le mandat de services pour l'élaboration des plans et devis pour soumission pour le projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout alimentant le camping de Carleton-sur-Mer pour un montant de 36 640 \$ sans les taxes applicables.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

21-04-093 ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-4442 RÉGISSANT LES FEUX EXTÉRIEURS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 189-96

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a compétence, sur son territoire, en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la mise en place du schéma de couverture de risques en cette matière sur le territoire de la MRC d'Avignon en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 16 de cette loi, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la réglementation relative à la prévention des feux extérieurs, plus particulièrement le règlement 189-96;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 4 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 mars 2021 (résolution 21-03-057);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement no. 2021-442 régissant les feux extérieurs et abrogeant le règlement 189-96 soit adopté.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 10 mai 2021, le lieu reste à être confirmé.

AUTRES SUJETS

Aucun.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sur place et treize (13) personnes en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Il est proposé que lors d'un prochain exercice de budget participatif, il y ait un volet "Développement durable" pour les projets soumis.	Le maire indique que cette option a été envisagée et qu'elle pourrait s'intégrer à un prochain processus de budget participatif.
Une citoyenne présente plusieurs données sur l'importance du camping/caravaning dans une ville comme Carleton-sur-Mer. Elle demande que la Ville offre un système de vidange des fosses septiques, autres que celle du camping qui est déjà très utilisée et moins accessibles.	Nous analysons actuellement les différentes options possibles pour offrir ce service. La principale problématique est d'assurer une supervision de l'opération du système.
Un citoyen témoigne d'une expérience négative qu'il a eue avec le personnel de la Ville à la suite d'un bris fait par un employé municipal, à des installations d'Hydro-Québec à proximité de sa résidence.	Le maire prend acte des critiques formulées par le citoyen. Des vérifications seront faites à l'interne pour analyser la situation et apporter des correctifs, s'il y a lieu.
Le même citoyen demande aux membres du conseil si le projet de rue traversable à la rue de la Boulangerie est toujours actif.	Le maire affirme que ce projet n'est plus actif à la Ville, pour l'instant.
Toujours le même citoyen questionne les membres du conseil concernant leurs intentions de poursuivre la vidange de la citerne au camping, à proximité de l'extrémité sud de la rue de la Boulangerie.	Le maire indique que cette situation est temporaire et que les options ne sont pas si nombreuses. La Ville analyse actuellement les autres possibilités en vue de la saison 2021.

21-04-094 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 42, M. Jean-Simon Landry propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier